

N°26

Objet :

**APPROBATION DU PROCES-
VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :

16 MAI 2023

Date de la Convocation :

10 MAI 2023

Date d'affichage de la
convocation :

10 MAI 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 24

Membres représentés : 7

Membres absents : 4

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 16 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Maeva CRUZ	pouvoir à	Marc HONORÉ
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Annie-Nicole M'BOÉ	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Fatiha YAHIAOUI
Valentin GUILLAUME
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance :

Jean-Paul DEMAREZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 16/05/2023

N°026

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-15

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023.

Fait et délibéré à Achères, le 16 mai 2023



Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

Délibération publiée le :

25 MAI 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20230530-026DEL23-DE
Date de réception préfecture : 30/05/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.